



Qui sont les défenseur-es ?

Les défenseur-res des droits humains sont, par définition, des individus qui agissent indépendamment ou en association avec d'autres afin de promouvoir la protection et la réalisation des droits humains et des libertés fondamentales.

Notons que le gouvernement canadien a reconnu le rôle central des défenseur-es dans ses *Lignes directrices canadiennes pour le soutien des défenseurs des droits de la personne*. Leur importance a aussi été reconnue par l'ONU, puisqu'ils et elles représentent un pilier de la démocratie et de l'état de droit, en plus d'assurer un contre-pouvoir face à l'État.

Selon Human Rights Watch, 99.75% des crimes violents restent impunis au Guatemala à cause de la corruption, l'intimidation et les attaques contre les juges et les victimes.

Introduction

Le présent rapport s'intéresse à la criminalisation des défenseur-es des droits humains dans le contexte de l'extraction minière au Guatemala. Il explore la dynamique de la criminalisation des défenseur-es guatémaltèques et la participation passive du Canada à travers le comportement de ses entreprises minières. Le rapport invite le Canada à responsabiliser socialement ses entreprises pour briser le cycle de l'impunité, problématique sur laquelle des recommandations seront proposées à la fin du rapport.

Mise en contexte

Les entreprises extractives canadiennes occupent une place importante dans l'exploitation des mines guatémaltèques. Cependant, cinq projets des quatre compagnies canadiennes oeuvrant au Guatemala ont créé des conflits entre les communautés locales et les opérateurs miniers. Afin de réprimer cette résistance locale, l'État guatémaltèque utilise une stratégie répressive qui consiste à criminaliser les défenseur-es des droits humains.

Qu'est-ce que la criminalisation ?

La **criminalisation** des défenseur-es des droits humains s'effectue à travers le **mauvais usage du droit criminel**. Elle implique la **manipulation du pouvoir punitif** de l'État par des acteurs étatiques et non étatiques, dans le but d'entraver le travail de plaidoyer des défenseur-es, **les empêchant ainsi l'exercice légitime** de leurs droits de défendre les droits humains.

Criminalisation des défenseur-es des droits humains au Guatemala

Le rôle du Canada et nos recommandations



Le Canada doit se responsabiliser. Aussi, la société civile se mobilise de plus en plus afin de dénoncer des cas de violations des droits humains. Il y a des avancées jurisprudentielles canadiennes découlant des procès qui impliquent les entreprises canadiennes **Hudbay Minerals** et **Tahoe Resources**. Enfin, le droit international vise de plus en plus les entreprises et la responsabilité de celles-ci acquiert une plus grande reconnaissance mondiale.



Les recommandations

1- **ASSURER** et encadrer l'accès aux tribunaux canadiens pour les victimes de violations des droits humains par des compagnies canadiennes opérant à l'étranger.

3- **INCLURE** une clause de protection des droits humains dans les accords de libre-échange négociés avec le Guatemala

4- **RATIFIER** la Convention 169 relative aux peuples indigènes et tribaux de l'Organisation internationale du travail

5- **RATIFIER** la Convention américaine relative aux Droits de l'Homme

Le rapport en quelques chiffres

En 2012 et 2013, dix états d'urgence ont été décrétés au Guatemala.

De 2000 à 2015, 28 entreprises minières canadiennes ont été impliquées dans 709 cas de criminalisation dans 12 pays latino-américains.

L'implication du Canada au Guatemala

Depuis les années 1980, les efforts canadiens en terme de promotion des droits humains sont menacés par:

- Le non-respect du devoir de diligence de la part du gouvernement
- L'absence de contraintes concernant le respect de la responsabilité sociale des entreprises
- Le financement de ces mêmes entreprises qui violent les droits humains au Guatemala
- Les obstacles judiciaires pour les victimes guatémaltèques
- Le vide juridique bénéficiant aux entreprises extractives

Le **rôle** des **entreprises minières** canadiennes dans les **violations** des droits humains au Guatemala crée un décalage avec les **valeurs** que le Canada a défendues au **Guatemala** ainsi que sur la scène internationale depuis la fin du **XXe siècle**.

Les stratégies

Plusieurs stratégies sont utilisées par l'État guatémaltèque afin de réprimer les actions des défenseur-es des droits humains.

1- Stratégie législative

Ex. Adoption de lois antiterroristes, adoption de définitions imprécises dans les articles de loi. Invocation de l'État d'urgence.

2- Stratégie punitive

Ex. Détention préventive, détention arbitraire et/ou disparition forcée des défenseur-es des droits humains.

3- Stratégie dissuasive (la plus courante)

Destinée à démobiliser par la terreur avec la propagation de propos diffamatoires et la répression des mouvements sociaux.

Sans oublier que le contexte guatémaltèque seul favorise la criminalisation. On y retrouve les éléments suivants:

- Présence de la corruption entre les entreprises et l'État
- Impunité structurelle
- Non respect des normes internationales

Les stratégies utilisées par l'État guatémaltèques causent notamment le **Chilling effect** qui a comme conséquence:

- Désolidarisation de la société.
- Stigmatisation des défenseur-es des droits humains.
- Affaiblissement de l'état de droit et de la démocratie.